

**PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (P.R.A)
DES SALARIÉS et
DES STAGIAIRES DE FORMATIONS
A.R.E.F.O.P - Groupe CAT
(CAT 3AE FORMATIONS – CAT PRO – CAT'ESSE)**

Crise sanitaire COVID-19



Le présent protocole a pour objet d'exposer les consignes et mesures visant à assurer la sécurité et la santé des salariés du Siège social de l'AREFOP, CAT 3AE Formations, CAT PRO, CAT'ESSE et des apprenants / stagiaires de la formation durant la phase de déconfinement progressif et toute la durée de la crise sanitaire du COVID-19.

Il intègre les principes généraux et les recommandations des autorités compétentes, dont le protocole national de déconfinement pour les entreprises diffusé par le Ministère du travail le 03 mai 2020. Il tient également compte des consignes de sortie de confinement relatives à la formation continue (notes d'information de la Région Centre Val de Loire du 07 mai 2020).

La doctrine générale en matière de prévention des risques dans le cadre du COVID-19 est le télétravail.

Le télétravail n'exclut toutefois par des périodes de présence sur site pour la réalisation de tâches spécifiques. Il peut également être alterné avec des périodes de présence sur site lorsque les conditions de sécurité sont réunies.

COVID-19

Les coronavirus sont une famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS-CoV ou le SRAS.

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée COVID-19 par [l'Organisation mondiale de la Santé - OMS](#). Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie, c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale.

Le coronavirus est dangereux pour plusieurs raisons :

- . Il est très contagieux : chaque personne infectée va contaminer au moins 3 personnes en l'absence de mesures de protection.
- . Il est contagieux avant d'être symptomatique, c'est-à-dire qu'une personne contaminée, mais qui ne ressent pas encore de symptômes, peut contaminer d'autres personnes.

TABLE DES MATIERES

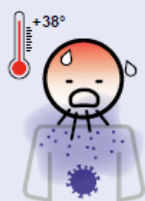
A - Mesures barrière et de distanciation physique :	6
B - Gestion des flux de personnes.....	7
C - Equipements de protection individuelle	8
D - Protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés :.....	9
E - Nettoyage et désinfection	11

Coronavirus • Pour comprendre • 1

Le coronavirus c'est quoi ?



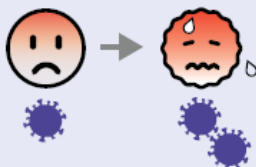
Le coronavirus est un virus. Il donne une nouvelle maladie qu'on appelle le Covid-19.



Cette maladie donne surtout : toux, fièvre, difficultés à respirer.



Le plus souvent, cette maladie n'est pas grave et on guérit très facilement.



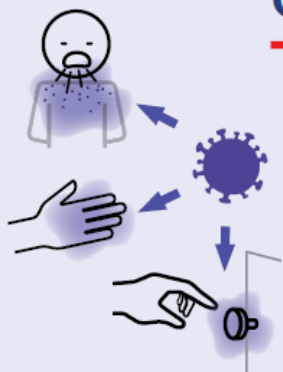
Mais parfois elle peut être grave. Surtout pour les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes fragiles qui ont déjà une autre maladie. Par exemple : diabète, problèmes respiratoires, maladie des reins, cancer, VIH, etc.



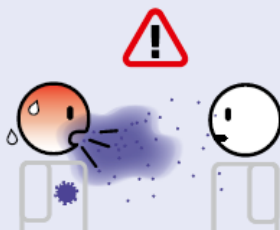
Pour l'instant il n'existe pas de traitement ni de vaccin pour le Covid-19.

Coronavirus • Pour comprendre • 1

Comment s'attrape le coronavirus ?



Ce virus se trouve dans les postillons, la salive, sur les mains et les objets touchés par une personne qui a le coronavirus.



On peut l'attraper très facilement quand on est près d'une personne infectée qui parle ou qui tousse, ou quand on touche des objets où il y a des postillons.



Attention : on peut avoir le coronavirus sans avoir de signe de maladie. Mais on peut quand même transmettre le virus. C'est pour ça qu'il faut rester loin des autres personnes, même si on se sent en forme.

Santé publique France - 23 mars 2020 - Ref. WH1000-001-2003

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



gouvernement.fr/info-coronavirus



0 800 130 000
(appel gratuit)

A - Mesures barrière et de distanciation physique :

Socle du déconfinement

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne) ;

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

B - Gestion des flux de personnes

Le télétravail et la F.O.A.D restent prédominants dans le contexte de crise sanitaire. Il est mis en place de manière systématique pour les personnels du Siège social.

La présence physique ponctuelle ou périodique des télétravailleurs, lorsqu'elle est jugée nécessaire, est organisée de façon à être étalée pour limiter le nombre de personnes rejoignant le Siège simultanément.

Les horaires seront aménagés afin d'éviter les arrivées trop nombreuses en simultané et faciliter l'accès au parking et aux salles.

Principes généraux d'organisation

Les principes suivant régiront la gestion de l'accès, des présences et des déplacements dans les locaux du site :

- . Réduire le nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux ;
- . Réduire les situations de travail en proximité immédiate ;
- . Eviter les regroupements de personnes ;
- . Organiser les flux de personnes pour éviter qu'elles ne se croisent.

GESTION DES FLUX DE PERSONNES APLLIQUEE AUX APPRENANTS

1. Accès aux espaces de formation

Les espaces de formation ont été calculés afin de respecter le critère de "jauge" dicté par le gouvernement (4m² par personnes) ainsi que les contraintes liées aux circulations générant de flux de personnes.

Lorsque certaines situations pourront engendrer une rupture de ces distanciations, des mesures complémentaires de port du masque "grand public" sont rendues obligatoires et mises en place.

- La capacité maximale de chaque salle sera indiquée à l'entrée de chacune d'elles.
- Dans tous les espaces où cela est possible: matérialisation d'une porte d'accès et d'une porte de sortie différenciée.
- Horaires de démarrage des sessions et des créneaux de pause en décalé pour éviter les arrivées nombreuses
- Lorsque l'espace de formation ne le permet pas, une séparation des flux est mise en place, lorsque les conditions le permettent, par la création de couloirs de circulation matérialisés de manière horizontale (marquage au sol) ou vertical (par des barrières).
- Au niveau des plateaux techniques, mise en place de marquage au sol, ruban, plots, barrières, etc. autour des postes de travail / machines pour permettre une distanciation d'au moins 1 mètre. Lorsque cette distanciation ne sera pas possible, port du masque obligatoire.

2. Fermeture temporaire des espaces de convivialité:

Les salles de pause autour des distributeurs et machines à cafés, four à micro-ondes, réfrigérateur, etc. sont temporairement oblitérées / interdites d'accès.

C - Equipements de protection individuelle (EPI)

La présence dans les locaux du site AREFOP peut impliquer le port d'équipements de protection individuels.

Lorsque les EPI sont à usages uniques (gants, masques sauf masques à usage non sanitaire), leur approvisionnement constant (pour les salariés) et leur évacuation sont organisés.

Les déchets potentiellement souillés sont à jeter dans un double sac poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet au rez-de-chaussée du siège, avant élimination dans la filière d'ordure ménagère.

Lorsqu'ils sont réutilisables, leur entretien, notamment leur nettoyage, doit être organisé de manière individuelle, en respectant les consignes de lavage préconisées par le fabricant en termes de fréquences et de températures.

Les masques de protection

Le port d'un masque de protection sera obligatoire pour les salariés en contact avec le public ou lorsque la distanciation physique ne pourra pas être respectée. Dans ce cas, toutes les personnes impliquées devront porter un masque.

Conformément aux consignes gouvernementales, le modèle de masque mis à disposition pourra être un masque chirurgical ou un masque à usage non sanitaire de catégorie 1.

L'efficacité des masques est conditionnée par la bonne utilisation de celui-ci. Il sera fait une information spécifique pour éviter les contaminations qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation/mise en place, conditions, et durée de port et retrait. Elle sera rappelée par voie d'affichage dans les espaces communs.

De manière générale, les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez. Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté. Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une hygiène des mains est impérative après le retrait du masque.

Dans le cadre des formations réglementaires, il est demandé à l'employeur de s'assurer que le personnel inscrit sur une formation sera muni de masques et de gants, et en fonction de la nature de la formation, le cas échéant, des EPI « classiques » requis (casque, harnais, chaussures de sécurité, gants de travail, etc.)

S'agissant du masque grand public en particulier, le HCSP, dans son avis du 24 avril 2020, rappelle qu'il est efficace s'il est correctement porté et entretenu comme suit :

- Les masques doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.).
- Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez.
- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté.
- Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une HDM des mains est impérative après avoir retiré le masque.
- Le port du masque ne dispense pas du respect dans la mesure du possible de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'hygiène des mains.

Gants

Des gants seront mis à la disposition des salariés qui pour toutes les situations qui présenteraient un risque de contamination par le contact des mains avec des surfaces potentiellement contaminées.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le Ministère des solidarités et de la santé recommande, en population générale, d'éviter de porter des gants car ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.

En cas de port de gants, les mesures suivantes devront ainsi impérativement être respectées :

- Ne pas se porter les mains gantées au visage.
- Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.

D - Protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés :

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;
- la protection ;
- la recherche de signes de gravité.

1. Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée (bureau 1 pour le site de ST CYR) en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (1 mètre) avec port d'un masque «grand public» ou chirurgical si disponible.
2. Mobiliser le professionnel de santé dédié de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque COVID ou le référent COVID, selon organisation locale. Lui fournir un masque avant son intervention.
3. En l'absence de signe de gravité, contacter le médecin du travail ou demandera la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
4. En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :
 - Se présenter et présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
 - Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.
5. Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.
6. Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les acteurs de contact-tracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées en amont ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

Toute prise en charge d'un salarié symptomatique devra être immédiatement signalée à la Direction Générale pour que toutes les mesures de protection, d'information, de signalement et de suivi puissent être activées, en lien avec les autorités compétentes.

E - Nettoyage et désinfection

Chaque formateur, sera équipé de lingettes désinfectantes, ainsi que de solution désinfectante / virucide dans chaque salle/ bureaux, en plus des flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;

1. Aération régulière (toutes les 3 heures) des espaces fermés, pendant 15 minutes.
2. Procédure de désinfection des locaux



PROCEDURE DE DESINFECTION DES LOCAUX SOCIAUX

Emetteur : direction générale / CAT / AREFOP		Date de création : 05/05/2020		
Destinataires :	Personnel de nettoyage + formateurs	Date de mise à jour : 09/05/2020 - V3		
ACTION	QUI ?	COMMENT	PRODUIT	PERIODICITE
Désinfection Surfaces de bureaux et tables de formations	Personnel nettoyage Formateurs Personnel administratif	Lingettes + SHA; équipé de gants jetables	Solution Hydro-alcoolique (SHA) + lingette désinfectantes	2 fois/jour, midi et soir
Désinfection des sols	Personnel de nettoyage	Avec matériel et gants de ménage + masque	1l d'eau de javel à 2.6% pour 4l d'eau ou solution Virucide PAE	1fois/jour, le soir
Désinfection Sanitaires + poignées de portes + rampes+ boutons	Personnel de nettoyage	Avec matériel et gants de ménage + masque	Solution Virucide PAE Solution Hydro-alcoolique (SHA) + lingette désinfectantes	1fois/jour, le soir
Désinfection de l'ensemble des surfaces de la salle dédiée à l'isolement d'un cas suspecté de personne atteinte du COVID-19	Personnel de nettoyage	Avec matériel et gants de ménage + masque	Solution Virucide PAE Solution Hydro-alcoolique (SHA) + lingette désinfectantes	A l'issue de l'isolement

CONDITIONS DE SECURITE LORS DE LA REALISATION

